

CODEX CAPSULE 6

La structure organisationnelle du Codex

Diapositive 1

Cette session sera consacrée à la discussion de la structure des Comités du Codex

En vertu de son règlement intérieur, la Commission est habilitée à créer quatre types d'organes subsidiaires :

1. **Comités sur les questions générales ou sujets généraux**(aussi appelés comités horizontaux), qui établissent des normes et des lignes directrices applicables à tous les aliments;
2. **Comités de produits (aussi appelés comités verticaux), qui préparent des normes pour des produits particuliers;**
3. **les comités de coordination FAO/OMS**, par l'intermédiaire desquels les régions ou les groupes de pays coordonnent les activités de normalisation alimentaire dans la région, y compris l'élaboration de normes régionales;
4. **Les groupes de travail intergouvernementaux spéciaux**, qui sont limités dans le temps et préparent des normes et des lignes directrices sur des questions spécifiques.

Une caractéristique du système des comités est que, à quelques exceptions près, chaque comité est hébergé par un pays membre, qui est principalement responsable du coût et de l'administration du

comité, de la fourniture d'un président et d'un secrétariat du pays hôte.

L'accueil d'un comité représente une charge importante pour le budget du pays hôte et, par conséquent, seuls les pays disposant de ressources suffisantes sont en mesure de proposer d'accueillir un comité. Il convient toutefois de noter que les pays hôtes sont encouragés à tenir leur comité dans les pays en développement de temps à autre. En 2024, le CCFH organisé par les États-Unis se tiendra au Kenya et le CCCF organisé par les Pays-Bas se tiendra à Panama City.

Diapositive 2

Les comités sur les sujets généraux sont appelés ainsi parce que leur travail est pertinent pour tous les aliments et, puisque ce travail s'applique à tous les aliments, ils sont également appelés « **comités horizontaux** ». Il existe dix comités de ce type :

- Comité Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) Hébergé par la Chine
- Comité Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), hébergé par les Pays-Bas
- Comité Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) hébergé par les États-Unis
- Comité Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaire (CCFICS) hébergé par l'Australie
- Comité Codex sur l'étiquetage des aliments (CCFL) hébergé par le Canada

Diapositive 3

- Comité Codex sur les principes généraux (CCGP) hébergé par la France,
- Comité Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage CCMAS hébergé par la Hongrie
- Comité Codex sur la nutrition et les aliments à usage diététique spécial (CCNFSDU), hébergé par l'Allemagne
- Comité Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) hébergé par la Chine et
- Le Comité Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) hébergé par les États-Unis

Les comités sur les sujets généraux ont, entre autres, les fonctions suivantes :

- élaborer des concepts et des principes universels s'appliquant aux aliments en général, à des aliments particuliers ou à des groupes d'aliments;
- approuver ou examiner les dispositions pertinentes des normes Codex sur les produits
et
- élaborer, sur la base des conseils des comités scientifiques conjoints FAO/OMS d'experts, des recommandations majeures concernant la santé et la sécurité des consommateurs

Le CCGP est chargé de traiter les questions de procédure et des questions générales de la Commission.

Les comités de produits ont la responsabilité d'élaborer des normes pour des aliments ou des catégories d'aliments spécifiques.

Afin de les distinguer des comités « horizontaux » et de reconnaître leurs responsabilités exclusives, ils sont souvent appelés **comités « verticaux »**.

Il y a 11 comités de ce type, dont plusieurs ont été **ajournés sine die**, c'est-à-dire mis en suspension.

Les comités sont ajournés sine die lorsque le travail est accompli et qu'aucun autre travail n'est prévu dans un avenir proche. Si et quand les membres du Codex identifient de nouveaux travaux, le Comité peut être réactivé.

Un pays hôte maintient son engagement pour les comités ajournés.

Par exemple, le Comité du Codex sur l'hygiène des viandes, créé en 1971, a eu pour mandat d'élaborer des normes et/ou des codes d'usage mondiaux pour l'hygiène des viandes. Lors de sa première série de réunions (1972-1974), le Comité a élaboré un Code d'hygiène pour les viandes fraîches.

Le Comité s'est réuni de nouveau en 1981 et a travaillé jusqu'en 1985 à l'élaboration d'un Code d'usage pour les inspections ante mortem et post mortem sur les animaux d'abattage et la viande, et du Code de d'usage et d'hygiène pour les produits de gibier.

Par la suite, le CCMH a été réuni à nouveau en 1989 pour réviser les quatre codes précédemment adoptés et a été ajourné sine die en 1993, ayant terminé sa tâche.

Une autre série de réunions du CCMH a été convoquée en 2000 pour remanier les codes sur l'hygiène des viandes afin qu'ils reflètent les développements contemporains.

Il convient de noter qu'à l'occasion, les comités peuvent entreprendre des travaux spécifiques par correspondance et faire avancer certains travaux de nature consensuelle. Nous en avons vu quelques exemples

grâce aux travaux du Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles, hébergé par la Suisse, et du Comité du Codex sur les sucres, hébergé par la Colombie.

La liste complète des comités verticaux est la suivante :

- Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) hébergé par la Malaisie
- Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP) hébergé par la Norvège
- Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCLPL) hébergé par la Nouvelle Zélande
- Comité du Codex sur les fruits et légumes transformés (CCPFV) hébergé par les États-Unis.

Diapositive 6

- Comité du Codex sur les céréales, les légumineuses et les légumineuses (CCCPL) hébergé par les États-Unis.
- Comité du Codex sur les produits du cacao et le chocolat (CCCPC) hébergé par La Suisse
- Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles (CCNMW) hébergé par La Suisse
- Comité du Codex sur les sucres (CCS) hébergé par La Colombie
- Comité du Codex sur les protéines végétales (CCVP) hébergé par Le Canada
- Comité du Codex sur l'hygiène des viandes (CCMH) hébergé par La Nouvelle Zélande.

Les comités de produits se réunissent au besoin et **s'ajournent lorsque la Commission décide que leurs travaux sont terminés.**

Certains comités sur les produits comme le comité sur les soupes ont été supprimés.

Les réunions des organes subsidiaires du Codex ont lieu à intervalles d'un à deux ans, selon les besoins.

Il y a six comités de coordination, soit un pour chacune de ces 6 régions suivantes :

- Afrique (CCAFRICA)
- Asie (CCASIA)
- Europe (CCEURO)
- Amérique latine et Caraïbes (CCLAC)
- Proche-Orient (CCNE)
- Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP)

Contrairement aux comités généraux et de produits, les comités de coordination n'ont pas de pays hôte permanent. Ces comités sont hébergés par l'un des pays membres de chaque région ayant été élu coordonnateur régional. Les réunions ont lieu dans le pays du coordonnateur ou en coopération avec le coordonnateur dans un autre pays de la région.

Le pays hôte d'un comité de coordination régional a tendance à alterner entre les membres de la région.

Les pays hôtes devraient avoir la capacité de fournir le soutien logistique et administratif nécessaire à l'organisation d'une réunion internationale.

Les comités de coordination jouent un rôle indéniable notamment en

- Veillant à ce que les travaux de la Commission répondent aux intérêts régionaux et aux préoccupations des pays en développement; et,
- en faisant le suivi quant à l'utilisation/non-utilisation des normes du Codex et des textes connexes aux niveaux national et régional.

Ces comités se réunissent normalement tous les deux ans, avec une bonne représentation des pays de leurs régions respectives.

Les membres du Codex ne peuvent appartenir qu'à une seule région, mais les pays en dehors de la région peuvent assister à une réunion du Comité de coordination en tant qu'observateurs sur demande. Le pays qui préside le Comité de coordination est également le Coordonnateur régional de la région concernée – participant au CCEXEC.

Certains pays, en particulier les pays développés, qui s'engagent à devenir le coordonnateur régional, pourraient devoir payer une partie ou la totalité des coûts associés à l'accueil de la réunion.

Des groupes de travail intergouvernementaux spéciaux sont créés avec un mandat précis et pour une **période limitée, ne dépassant normalement pas quatre ans.**

Comme dans le cas des comités horizontaux et verticaux, les groupes de **travail du Codex sont hébergés par un pays membre.**

Ces groupes de travail sont dissous une fois leur travail terminé, par conséquent le nombre de groupes de travail actifs varie selon le moment. Il convient de noter qu'un groupe de travail peut être réactivé si des travaux supplémentaires sont nécessaires sur la même thématique.

POURQUOI A t-ON Besoin DES GROUPES DE TRAVAIL SPÉCIAUX

En 1999, la Commission s'est rendu compte que sa structure de comités plutôt rigide n'était pas en mesure de répondre à la demande de normes et de lignes directrices dans un éventail toujours plus large de sujets à traiter.

La commission a donc décidé de créer un autre type d'organe subsidiaire appelé Groupe de travail intergouvernemental spécial du Codex, qui est un Comité du Codex ayant un mandat très limité établi pour une période déterminée.

Voici des exemples de groupes de travail intergouvernementaux spéciaux :

- Groupe de travail sur l'alimentation des animaux, 1999-2004.
- Groupe de travail sur les aliments issus de la biotechnologie, 1999-2003 et 2005-2009.
- Groupe de travail sur les jus de fruits et de légumes, 1999-2005.
- Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens.

La plupart des pays en développement et des pays à petite économie **ne peuvent pas se permettre de participer aux travaux de toutes les activités du Codex.**

Par conséquent, chaque pays devrait **prioriser et** concentrer ses ressources pour s'assurer qu'il participe à la discussion et à l'élaboration de normes qui revêt la plus grande importance à l'échelle nationale.

Pour déterminer où concentrer leurs ressources du Codex, les pays doivent tenir compte d'un certain nombre de facteurs par exemple

- Quels sont les principaux problèmes de santé/sécurité sanitaire des aliments auxquels le pays fait face ?
- Quelles sont les questions les plus pertinentes pour le consommateur?
- Quelles sont les principales industries d'exportation agroalimentaire qui contribuent à l'économie du pays?
- Quelles sont les principales importations agroalimentaires?
- Quelles sont les priorités agroalimentaires les plus pertinentes pour les producteurs nationaux?
- Quels comités du Codex élaborent des normes, des lignes directrices ou des textes connexes concernant les domaines ayant le plus d'impact pour le pays ?
- Quelles ressources (p. ex., temps, argent, etc.) sont disponibles pour s'engager dans le programme du Codex?